

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-6/03

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : WALKER Lionel

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : RIGAULT Pierre

OBJET : Budget primitif 2011: Service GAIA.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du budget annexe "Service GAIA" à hauteur de 283 000 € en exploitation, 8 935 € en investissement. Conformément aux dispositions des statuts de la régie autonome, le Conseil d'Exploitation réuni le 17 novembre 2010 a donné un avis favorable sur le projet de budget primitif 2011 du Service GAIA, service à comptabilité distincte.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Pour le budget annexe du Service GAIA :

- d'approuver en investissement la création sur l'autorisation de programme 2011 de l'opération de dépenses d'investissement suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Dépenses d'investissement	8 935
Total de l'AP de dépenses 2011	8 935

- d'adopter le budget primitif pour 2011 du budget annexe du service GAIA conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	935	
21	Immobilisations corporelles	8 000	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		8 935
	TOTAL	8 935	8 935

SECTION D'EXPLOITATION

CHAP.	INTITULE	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	48 825	
012	Charges de personnel et frais assimilés	225 200	
65	Autres charges de gestion courante	40	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 935	
75	Autres produits de gestion courante		283 000
	TOTAL	283 000	283 000

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ